

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-trois du mois de novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 16 novembre 2015, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérard PIERRUGUES, Pierre GARAMBOIS, Jean-Paul CAVALIER, Ange CASTELLOTTI, Sarah GRIFFITHS, Sylvie BRUNIAU, Roland BULLMAN, Raphaël SERRA, Joseph VALPARAISO.

EXCUSES : Sylvie COLLIGNON, Vincent GUIGOU, Bernard PICHERY

PROCURATIONS : Sylvie COLLIGNON donne procuration à Pierre GARAMBOIS
Vincent GUIGOU donne procuration à Ange CASTELLOTTI
Bernard PICHERY donne procuration à Gérard PIERRUGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Ange CASTELLOTTI

Le compte-rendu de la séance du 21 Septembre 2015 est lu et approuvé à l'unanimité.

1. Aide financière octroyée dans le cadre de la solidarité envers les communes côtières des Alpes Maritimes à la suite du déluge meurtrier du 3 octobre 2015.

La commune de Claviers faisant partie de la Communauté d'Agglomération qui a été solidaire à hauteur de 20 000€, M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter le versement d'un don de 200 €.

Le conseil municipal DECIDE après en avoir délibéré et voté à l'unanimité:

-De verser à l'association des Maires du Var (Compte dédié ASSOCIATION DES MAIRES DES ALPES MARITIMES – SOLIDARITE INNONDATIONS OCTOBRE 2015 – FR76 1910 6006 3600 77039601 842) la somme de 200,00 €

-La dépense sera imputée au budget communal sur l'article 6574

2. Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et prorogation du délai d'exécution

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le programme pluriannuel de travaux et l'Agenda d'Accessibilité Programmée, d'approuver la demande de prorogation du délai d'exécution de l'Ad'Ap, de l'autoriser à déposer le dossier afférent auprès de Monsieur le Préfet, de l'autoriser à demander toutes subventions nécessaires à la réalisation des travaux et de l'autoriser à signer tous documents afférents au dépôt et au suivi de l'Ad'AP, et aux demandes de subventions réalisées dans le cadre de la mise en accessibilité des équipements communautaires

Après en avoir délibéré et voté, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

- APPROUVE le programme pluriannuel de travaux et l'Agenda d'Accessibilité Programmée,

- APPROUVE la demande de prorogation du délai d'exécution de l'Ad'Ap,
- AUTORISE le Maire à déposer le dossier afférent auprès de Monsieur le Préfet,
- AUTORISE le Maire à demander toutes subventions nécessaires à la réalisation des travaux,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents au dépôt et au suivi de l'Ad'AP, et aux demandes de subvention réalisées dans le cadre de la mise en accessibilité des équipements communautaires.

3. Ad'AP, mutualisation du poste de chargé de mission accessibilité.

Considérant qu'un poste de chargé de mission accessibilité a été mutualisé entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et les communes qui l'ont souhaité, dont la commune de Claviers.

Considérant que la convention de mise à disposition a été transmise par la CAD par courrier du 6 novembre 2015.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de Madame Isabelle BOULOT, attaché territorial.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de Madame Isabelle BOULOT, attaché territorial.

4. Plan de Formation Mutualisé

Considérant que l'ingénierie publique, la mutualisation et la recherche d'excellence dans les relations CAD/communes est un des axes que la communauté d'agglomération dracénoise a décidé de porter à travers son projet de territoire durant la mandature 2014/2020.

Considérant que, dans un contexte budgétaire contraint, la recherche du maintien d'un service public local de qualité, sa maîtrise avec recherche de réduction des coûts est l'objectif primordial de cette mutualisation qui rapproche les collectivités tout en garantissant à chacun de rester maître de ses décisions, obligations, interventions et prérogatives.

Considérant que la formation des personnels territoriaux est un levier stratégique essentiel permettant de répondre à la nécessité d'adapter les compétences des communes et de la CAD à l'évolution de la réforme territoriale.

Considérant que, grâce au partenariat CNFPT/CAD/communes, la mutualisation des plans de formation permettra de décloisonner les services et de mettre en commun des problématiques similaires pour les traiter à l'échelle du territoire.

M. le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat, avec le CNFPT du VAR, la CAD et les communes du territoire.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal DECIDE d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat ci-annexée, avec le CNFPT du VAR, la CAD et les communes du territoire

Le Plan de formation mutualisé devra s'inscrire sur une période triennale (2015-2017) et recenser l'ensemble des formations que le Comité de Pilotage aura validé.

Celles-ci seront envisagées au cours du dernier trimestre 2015 et seront inscrites au plan de formation mutualisé.

5. Adhésion de la commune de Claviers au SICTIAM

La commune de Claviers fait partie actuellement d'un groupement de commande pour la téléphonie fixe et la téléphonie mobile, les autres bénéficiaires de ce marché étant les communes de Ampus, Bargemon, Callas, Chateaudouble, Draguignan (Ville et CCAS), Lorgues, Montferrat, Taradeau et la CAD.

Ce contrat, dont le titulaire est l'opérateur SFR, arrive à échéance le 22 novembre 2015.

La CAD propose de s'appuyer sur les compétences d'un partenaire avec qui elle travaille déjà qui est le SICTIAM, plutôt que de passer par le lancement d'une nouvelle consultation.

Ce syndicat informatique fonctionne comme un groupement d'achats publics, et passe des marchés pour le compte de nombreuses collectivités, les volumes proposés lui permettant de faire bénéficier ses adhérents de tarifs avantageux.

Considérant que le principe retenu par le SICTIAM est de demander à l'EPCI de prendre en charge financièrement la cotisation d'adhésion pour l'ensemble des communes de son territoire qui souhaitent bénéficier de ses compétences.

Considérant que cette adhésion ne fera supporter aucune charge financière au budget de la commune de Claviers, puisqu'elle est prise en charge par le budget communautaire, que cette cotisation s'appuie sur les bases fiscales de la commune Claviers et qu'elle s'élève à 314,90 €.

Le Maire propose au Conseil municipal de s'inscrire dans cette démarche d'adhésion et de l'autoriser à signer la convention de partenariat proposée par la CAD.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de l'autoriser à signer la convention de partenariat proposée par la CAD.

6. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la FPT du var.

Oui l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de confier au CDG 83 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions et pour couvrir les risques présentés ci-dessus. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er juillet 2016

Régime du contrat : capitalisation.

ET

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG à compter du 1er juillet 2016.

7. Décision Modificative – Budget Principal - Investissement

VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la subvention de la Région sollicitée au titre de l'année 2015 concernant la réfection de la boulangerie a été accordée et qu'il convient de la prévoir au budget.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 20/2015 du 7 avril 2015 approuvant le budget primitif,
Sur la proposition de M. le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et voté, DECIDE:

Article 1er

D'approuver la proposition de M. le maire d'effectuer des virements de crédits.

Article 2

D'autoriser les virements de crédits exposés en annexe.

Chapitre - Article – Opération Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
10004 - 1322 - Subv. Région				+ 10141.00 €
10001 - art. 2151 réseaux de voirie		+10141.00 €		
TOTAL		+10141.00 €		+10141.00 €

8. Schéma de Mutualisation des Services : avis sur l'offre de services de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

M. Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article L5211-39-1 du CGCT dispose : « afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des Communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant le mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des Communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement ».

Il précise que la date limite d'adoption du schéma de mutualisation a été reportée au 31/12/2015 et que, suite à la transmission par la Communauté d'Agglomération Dracénoise du schéma de mutualisation des services de notre territoire le 15/09/2015, la Commune a trois mois pour faire remonter ses observations par délibération.

M. le Maire indique que ce schéma consiste en un catalogue qui comporte 26 fiches d'offre de mutualisation concrétisant la volonté de mener des actions génératives d'économies de fonctionnement à la condition de maintenir la qualité du service rendu aux usagers.

Après examen de cette offre au regard de la situation communale, il propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur ce schéma, tout en précisant que la Commune n'adhérera que progressivement aux différentes offres de mutualisation en fonction de ses intérêts économiques et du niveau de service public choisi pour ses administrés.

Sur la proposition de M. le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et voté, DECIDE à l'unanimité de se prononcer favorablement sur ce schéma, tout en précisant que la Commune de Claviers n'adhérera que progressivement aux différentes offres de mutualisation en fonction de ses intérêts économiques et du niveau de service public choisi pour ses administrés.

9. Questions Diverses

Sylvie Bruniau demande si la documentation concernant les séjours habituellement proposés par le Conseil Départemental ont été reçus par la Mairie.

Il lui est répondu que ça n'est pas encore le cas.

Roland Bullman demande à M. le Maire si, dans la mesure où il n'y aurait pas de réunion du Conseil Municipal avant cette date, il peut d'ores et déjà prévoir l'organisation de la cérémonie des vœux de la commune de Claviers prévue le 16 Janvier 2016.

Le Maire exprime son accord à ce sujet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

Fait à Claviers, le 25 Novembre 2015

Le Maire, signé

G. PIERRUGUES